

**MAIRIE DE SURVILLE**

**Département de l'EURE – Arrondissement d'EVREUX**

**Canton de PONT DE L'ARCHE**

**☎ : 02.32.50.50.27**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt trois le cinq avril le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Monsieur FORT Gildas - Maire*.

Date de Convocation : 30/03/2023

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de Votants : 11

Présents :

Messieurs :

DOUTRELEAU Vincent - FORT Gildas - MAUGER Marcel - ROBERT Bruno - VAN LOYEN Fabien

Mesdames :

AUGNET Corinne - CHIBOURG Florence - HACZYK Jessica – LEGOUX Valérie – OVIDE Nadège

Pouvoirs :

M PETEL Bertrand à Mme CHIBOURG Florence

Secrétaire de séance :

Mme OVIDE Nadège

**REPLACEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

*Délibération N° 20230016*

*Date de réception en Préfecture : 12/04/2023*

Le Conseil Municipal, constate que le poste existe déjà mais est vacant du fait de la demande de mise en disponibilité du titulaire.

Le Conseil Municipal est favorable à 9 voix Pour et 2 Abstentions au recrutement d'un personnel adjoint technique territorial sans création de poste.

**DECLASSEMENT DE LA PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC**

*Délibération N° 20230017*

*Date de réception en Préfecture : 11/04/2023*

Le Conseil Municipal est favorable à 11 voix Pour concernant le déclassement de la parcelle cadastrée n° D077.

## **BORNAGE TERRAIN LA RENARDIERE**

*Délibération N° 20230018*

*Date de réception en Préfecture : 11/04/2023*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, une régularisation par acte notarié du bornage de la parcelle D077. M. Le Maire explique que les riverains du terrain en cours de cession à M. Sanglier ont été contactés pour régulariser les empiètements privés sur l'espace public.

## **ACTE NOTARIÉ**

*Délibération N° 20230019*

*Date de réception en Préfecture : 11/04/2023*

M. le Maire précise que l'acte notarié va générer un coût pour les riverains du terrain cédé à M. Sanglier mais aussi pour la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, est favorable à la demande du maire quant à la prise en charge de la dépense.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- M ROBERT Bruno apporte une réponse à la réfection du muret du cimetière endommagé à la suite d'un dégât des eaux. Il précise que les travaux seront réalisés par le Cursus en fin d'année.

Séance levée à 21h30.

Secrétaire de séance  
Nadège OVIDE

Le Maire  
Gildas Fort